



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD**  
**SÉANCE DU 26 JUIN 2024 À 18 HEURES 30**  
**SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 58  
présents : 32  
absents représentés : 19  
absents excusés : 7

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SÉANCE DU 26 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de juin à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 19 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

**Présents :**

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Jean-Luc ASCHARD, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Francis BETBEDER, Emmanuelle BRESSOUD, Alain CAUNÈGRE, Magali CAZALIS, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Dominique DUHIEU, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Isabelle LABEYRIE, Pierre LAFFITTE, Eric LAHILLADE, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Élisabeth MARTINE, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Christophe VIGNAUD.

**Absents représentés :**

Mme Alexandrine AZPEITIA a donné pouvoir à M. Jean-François MONET, Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST a donné pouvoir à M. Pierre LAFFITTE, M. Pascal CANTAU a donné pouvoir à M. Philippe SARDELUC, Mme Valérie CASTAING-TONNEAU a donné pouvoir à M. Christophe VIGNAUD, Mme Géraldine CAYLA a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, Mme Frédérique CHARPENEL a donné pouvoir à M. Alain CAUNÈGRE, Mme Sylvie DE ARTECHE a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER, M. Jean-Luc DELPUECH a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, M. Gilles DOR a donné pouvoir à M. Pierre PECASTAINGS, Mme Séverine DUCAMP a donné pouvoir à M. Mathieu DIRIBERRY, Mme Florence DUPOND a donné pouvoir à M. Alain SOUMAT, M. Olivier GOYENECHÉ a donné pouvoir à M. Régis DUBUS, M. Patrick LACLÉDÈRE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, M. Alexandre LAPÈGUE a donné pouvoir à Mme Magali CAZALIS, M. Cédric LARRIEU a donné pouvoir à Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Mme Aline MARCHAND a donné pouvoir à M. Patrick BENOIST, Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO a donné pouvoir à Mme Armelle BARBE, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, M. Serge VIAROUGE a donné pouvoir à Mme Isabelle MAINPIN.

**Absents excusés :** Madame Véronique BREVET, Messieurs Henri ARBEILLE, Hervé BOUYRIE, Lionel CAMBLANNE, Olivier PEANNE, Jérôme PETITJEAN, Mickaël WALLYN.

**Secrétaire de séance :** Madame Élisabeth MARTINE.

**OBJET : SPORT - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE AYGUEBLUE - APPROBATION DU PROJET D'AVENANT N° 3 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ACTUALISATION DES TARIFS**

**Rapporteur : Monsieur Benoît DARETS**

L'avenant n° 3 a pour objet de modifier la grille tarifaire visée à l'annexe 7 de la convention de délégation de service public, afin de prendre en compte les nouvelles propositions du délégataire qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Les propositions tarifaires correspondantes sont retracées dans le tableau ci-après :



CC MACS - DSP CENTRE AQUATIQUE AYGUEBLUE

Annexe 7 : Grille tarifaire

Activités	En € TTC	€ TTC avec coef K	Arrondis € TTC
	Année 1	2024 / 2025	2024 / 2025
<b>Tarifs perçus auprès des usagers - prestations "espace aquatique"</b>			
Enfant - de 3 ans	- €	- €	- €
Entrée - de 14 ans	4,00 €	4,04 €	4,00 €
Entrée adulte	5,60 €	5,65 €	5,70 €
10 entrées - de 14 ans - Valable 6 mois	36,00 €	36,32 €	36,30 €
10 entrées adultes - Valable 6 mois	50,40 €	50,85 €	50,90 €
Carte famille (2+3)	17,20 €	17,35 €	17,40 €
CE carnet 50 entrées	180,00 €	181,62 €	181,60 €
Anniversaire (tarif par enfant)	12,00 €	12,11 €	12,10 €
ALSH / CLSH / Public en situation de handicap / Groupes divers - 14 ans	3,00 €	3,03 €	3,00 €
ALSH / CLSH / Public en situation de handicap / Groupes divers - Adulte	4,60 €	4,64 €	4,60 €
Pompiers et gendarmes	- €	- €	- €
<b>Tarifs été (Juillet et Août) - HORS MACS</b>			
Enfant - de 3 ans	- €	- €	- €
Entrée - de 14 ans	5,00 €	5,05 €	5,10 €
Entrée adulte	6,60 €	6,66 €	6,70 €
10 entrées - de 14 ans - Valable jusqu'au 31 août	45,00 €	45,41 €	45,40 €
10 entrées adultes - Valable jusqu'au 31 août	59,40 €	59,93 €	59,90 €
<b>Tarifs perçus auprès des usagers - prestations "activités aquatiques encadrées"</b>			
1 séance	11,00 €	11,10 €	11,10 €
10 séances	99,00 €	99,89 €	99,90 €
Pass Natation année	290,00 €	292,61 €	292,60 €
Pass Natation trimestre	150,00 €	151,35 €	151,40 €
Pass Natation 2ème enfant de la même famille année	240,00 €	242,16 €	242,20 €
Stage (5 séances du lundi au vendredi)	100,00 €	100,90 €	100,90 €
<b>Tarifs perçus auprès des usagers - prestations "espace bien-être" ou "training"</b>			
Entrée bien-être + piscine / Entrée remise en forme	15,00 €	15,14 €	15,10 €
10 entrées bien-être + piscine / 10 Entrées remise en forme	135,00 €	136,22 €	136,20 €
CE 50 entrées	675,00 €	681,08 €	681,10 €
<b>Tarifs été (Juillet et Août) - HORS MACS</b>			
Entrée bien-être + piscine / Entrée remise en forme	20,00 €	20,18 €	20,20 €
10 entrées bien-être + piscine / 10 Entrées remise en forme	180,00 €	181,62 €	181,60 €
<b>Tarifs perçus auprès de prestations "couplées" (formules &amp; abonnements multi-activités)</b>			
<b>MYPASS - Formule mensuelle sans engagement</b>			
Piscine illimitée	22,00 €	22,20 €	22,20 €
Activités illimitées (aquatiques et fitness)	30,00 €	30,27 €	30,30 €
Cardio illimité	25,00 €	25,23 €	25,20 €
<b>OPTION Bien-être humide</b>	18,00 €	18,16 €	18,20 €
Frais de dossier	25,00 €	25,23 €	25,20 €
<b>PASS Saison (valable deux mois Juillet et Août) - Exclusivement pour habitants MACS</b>			
Piscine illimitée enfant	30,00 €	30,27 €	30,30 €
Piscine illimitée adulte	50,00 €	50,45 €	50,50 €
<b>Tarifs perçus auprès des usagers Prestations "Scolaires"</b>			
1er degré, 2 classes en simultané - Prix par classe	165,00 €	166,49 €	166,50 €
2nd degré, 2 classes en simultané - Prix par classe	225,00 €	227,03 €	227,00 €
2nd degré, 3 classes en simultané - Prix par classe	160,00 €	161,44 €	161,40 €
Pompiers et gendarmes	- €	- €	- €
<b>Tarifs perçus auprès des usagers Prestations "Associations"</b>			
Ligne d'eau/heure	26,00 €	26,23 €	26,20 €
Bassin apprentissage - 3/4 heure	82,00 €	82,74 €	82,70 €
Intervention MNS - 1 heure	36,00 €	36,32 €	36,30 €
Espace fitness - 1 heure / personne	15,00 €	15,14 €	15,10 €
Salle de réunion - 1 heure	30,00 €	30,27 €	30,30 €
<b>Tarifs perçus auprès des usagers Prestations "Collectivité"</b>			
Mise à disposition MACS équipement 1 journée	1 250,00 €	1 261,25 €	1 261,30 €
SUBVENTION FORFAITAIRE TEMPORAIRE - FERMETURE POUR TRAVAUX au-delà de 9 mois (€HT/jour)	1 998,00 €	2 015,98 €	2 016,00 €
<b>Autres produits</b>			
Renouvellement bracelet	5,00 €	5,05 €	5,10 €
Frais rejet prélèvement	25,00 €	25,23 €	25,20 €
Consigne Eco-Cup	2,00 €	2,02 €	2,00 €
Brevet de natation	5,00 €	5,05 €	5,10 €



Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2024/n° 107 en date du 8 avril 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021, 25 novembre 2021 et 28 mars 2024, portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 27 juin 2023 approuvant le choix de la société Oikos comme délégataire pour l'exploitation du centre aquatique communautaire Aygueblue et la convention de délégation de service public pour une durée de huit ans à compter du 20 septembre 2023 ;

VU la convention de délégation de service public pour l'exploitation du centre aquatique Aygueblue conclue le 20 septembre 2023 avec la Société Oikos, notamment son article 26 relatif aux tarifs et révisions ;

VU la proposition de modification de la grille tarifaire du délégataire de service public ;

VU le projet d'avenant n° 3 à la convention de délégation de service public, annexé à la présente ;

décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- d'approuver l'actualisation des tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 tels que retracés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le projet d'avenant n° 4 s'y rapportant,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 26 juin 2024

Le président,  
Pierre Froustey



Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

**Publié en ligne le 28/06/2024**

ID : 040-24400865-20240626-20240626D09B-DE





**DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC  
POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE « AYGUEBLUE »**

**AVENANT N° 3**

**ENTRE :**

La Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dont le siège social se situe allée des Camélias - BP44 - 40231 Saint-Vincent de Tyrosse, représentée par son Président, Monsieur Pierre Froustey, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil communautaire en date du ....., ci-après dénommé « l'autorité délégante »,

**ET :**

La société SAS Oikos, dont le siège social se situe 26 rue de Lerma, 35470 Bain-de-Bretagne, représentée par Monsieur Vincent Malinge, Président, ayant tous pouvoirs pour ce faire, ci-après dénommé « le délégataire »,

**IL EST EXPOSÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :**

Le présent avenant a pour objet de modifier la grille tarifaire visée à l'annexe 7 de la convention de délégation de service public, afin de prendre en compte les nouvelles propositions du délégataire, au titre de l'indexation annuelle prévue à l'article 26 de la convention de délégation de service public, appliquée à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Toutes les autres dispositions de la convention demeurent inchangées dès lors qu'elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Il appartiendra au délégataire de mettre en place le fonctionnement adapté à l'application de ces tarifs.



Activités	Ent € TTC	€ TTC avec Coeff K	Arrondis € TTC
	Année 1	2024 / 2025	2024 / 2025
<b>Tarifs perçus auprès des usagers - prestations "espace aquatique"</b>			
Enfant - de 3 ans	- €	- €	- €
Entrée - de 14 ans	4,00 €	4,04 €	4,00 €
Entrée adulte	5,60 €	5,65 €	5,70 €
10 entrées - de 14 ans - Valable 6 mois	36,00 €	36,32 €	36,30 €
10 entrées adultes - Valable 6 mois	50,40 €	50,85 €	50,90 €
Carte famille (2+3)	17,20 €	17,35 €	17,40 €
CE carnet 50 entrées	180,00 €	181,62 €	181,60 €
Anniversaire (tarif par enfant)	12,00 €	12,11 €	12,10 €
ALSH / CLSH / Public en situation de handicap / Groupes divers - 14 ans	3,00 €	3,03 €	3,00 €
ALSH / CLSH / Public en situation de handicap / Groupes divers - Adulte	4,60 €	4,64 €	4,60 €
Pompiers et gendarmes	- €	- €	- €
<b>Tarifs été (Juillet et Août) - HORS MACS</b>			
Enfant - de 3 ans	- €	- €	- €
Entrée - de 14 ans	5,00 €	5,05 €	5,10 €
Entrée adulte	6,60 €	6,66 €	6,70 €
10 entrées - de 14 ans - Valable jusqu'au 31 août	45,00 €	45,41 €	45,40 €
10 entrées adultes - Valable jusqu'au 31 août	59,40 €	59,93 €	59,90 €
<b>Tarifs perçus auprès des usagers - prestations "activités aquatiques encadrées"</b>			
1 séance	11,00 €	11,10 €	11,10 €
10 séances	99,00 €	99,89 €	99,90 €
Pass Natation année	290,00 €	292,61 €	292,60 €
Pass Natation trimestre	150,00 €	151,35 €	151,40 €
Pass Natation 2ème enfant de la même famille année	240,00 €	242,16 €	242,20 €
Stage (5 séances du lundi au vendredi)	100,00 €	100,90 €	100,90 €
<b>Tarifs perçus auprès des usagers - prestations "espace bien-être" ou "training"</b>			
Entrée bien-être + piscine / Entrée remise en forme	15,00 €	15,14 €	15,10 €
10 entrées bien-être + piscine / 10 Entrées remise en forme	135,00 €	136,22 €	136,20 €
CE 50 entrées	675,00 €	681,08 €	681,10 €
<b>Tarifs été (Juillet et Août) - HORS MACS</b>			
Entrée bien-être + piscine / Entrée remise en forme	20,00 €	20,18 €	20,20 €
10 entrées bien-être + piscine / 10 Entrées remise en forme	180,00 €	181,62 €	181,60 €
<b>Tarifs perçus auprès des prestations "couplées" (formules &amp; abonnements multi-activités)</b>			
<b>MYPASS - Formule mensuelle sans engagement</b>			
Piscine illimitée	22,00 €	22,20 €	22,20 €
Activités illimitées (aquatiques et fitness)	30,00 €	30,27 €	30,30 €
Cardio illimité	25,00 €	25,23 €	25,20 €
<b>OPTION</b> Bien-être humide	18,00 €	18,16 €	18,20 €
Frais de dossier	25,00 €	25,23 €	25,20 €
<b>PASS Saison (valable deux mois Juillet et Août) - Exclusivement pour habitants MACS</b>			
Piscine illimitée enfant	30,00 €	30,27 €	30,30 €
Piscine illimitée adulte	50,00 €	50,45 €	50,50 €
<b>Tarifs perçus auprès des usagers Prestations "Scolaires"</b>			
1er degré, 2 classes en simultané - Prix par classe	165,00 €	166,49 €	166,50 €
2nd degré, 2 classes en simultané - Prix par classe	225,00 €	227,03 €	227,00 €
2nd degré, 3 classes en simultané - Prix par classe	160,00 €	161,44 €	161,40 €
Pompiers et gendarmes	- €		
<b>Tarifs perçus auprès des usagers Prestations "Associations"</b>			
Ligne d'eau/heure	26,00 €	26,23 €	26,20 €
Bassin apprentissage - 3/4 heure	82,00 €	82,74 €	82,70 €
Intervention MNS - 1 heure	36,00 €	36,32 €	36,30 €
Espace fitness - 1 heure / personne	15,00 €	15,14 €	15,10 €
Salle de réunion - 1 heure	30,00 €	30,27 €	30,30 €
<b>Tarifs perçus auprès des usagers Prestations "Collectivité"</b>			
Mise à disposition MACS équipement 1 journée	1 250,00 €	1 261,25 €	1 261,30 €
SUBVENTION FORFAITAIRE TEMPORAIRE - FERMETURE POUR TRAVAUX au-delà de 9 mois (€HT/jour)	1 998,00 €	2 015,98 €	2 016,00 €
<b>Autres produits</b>			
Renouvellement bracelet	5,00 €	5,05 €	5,10 €
Frais rejet prélèvement	25,00 €	25,23 €	25,20 €
Consigne Eco-Cup	2,00 €	2,02 €	2,00 €
Brevet de natation	5,00 €	5,05 €	5,10 €

Fait à Saint-Vincent de Tyrosse, le

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

**Publié en ligne le 28/06/2024**

ID : 040-244000865-20240626-20240626D09B-DE



Pour Marenne Adour Côte-Sud

Président, Pierre FROUSTEY

Pour la société SAS Oikos

Le Président, Vincent MALINGE